



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS  
CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION n° CS 07 12 25**  
**Séance du 9 Décembre 2025**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026**  
**BUDGET ANNEXE EAU**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Procuration : 0  
Absent : 6

**Date de la convocation**  
Le 25/11/2025

**Date d'affichage**

Mardi 9 Décembre 2025 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Didier DUPRONT, M. Jacques MORLAN, M. Jacques FAUBEC, M. Roger COMBRES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Patrick DUBOSC, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, Mme Céline SALLÉS

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2026, du budget annexe eau.  
Le budget annexe eau s'équilibre de la manière suivante :

**Section de Fonctionnement**

- Dépenses : 5 300 000 euros
- Recettes : 5 300 000 euros

**Section d'Investissement**

- Dépenses : 9 950 000 euros
- Recettes : 9 950 000 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget annexe eau 2026 ci-annexé

Le Président  
Francis DUPOUHEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.